



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 18 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du onze avril deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### 2025BC7-5-2-12

#### OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

#### SCI OCG / SNC CYCLONE TABAC PRESSE A LAMAGISTÈRE

#### Etaient présents :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2025BC7-5-2-12

**OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**SCI OCG / SNC CYCLONE TABAC PRESSE A LAMAGISTÈRE**

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 19 Novembre 2024, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 9 Avril 2025 ;

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, nous devons nous prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

#### Présentation du projet :

En parallèle du rachat du Fonds de Commerce du Tabac Presse de Lamagistère, acquisition de l'immeuble incluant les locaux professionnels et rénovation de ce dernier, permettant le maintien d'un service de proximité important dans la commune, par la SCI OCG pour le compte de la SNC CYCLONE, les deux entités étant gérées par Mme Crisse GODILLON.

#### Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Achat des murs commerciaux et travaux de rénovations de ce commerce de proximité indispensable en zone rurale.

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible est de 207 770,00 €.

Le montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle est de 41 554,00 € soit 20 %.

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible est de 207 770 € décomposé comme suit :

- Acquisition bâtiment et honoraires :	196 000,00 €
- Réhabilitation bâtiment intérieur :	4 525,00 €
- Rénovation extérieure :	7 245,00 €

#### Plan de financement :

- Financement du projet sur les fonds propres (27 000 €) et par emprunt bancaire.

- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant de 41 554 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les deux rives avec notre participation financière à hauteur de 41 554 €.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 9 avril 2025, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 41 554 € à la SCI OCG,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 41 554 € à la SCI OCG,
- de donner au Président délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 18 avril 2025  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 22 avril 2025

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 AVR. 2025

## AR Préfecture

### POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SCI OCG SNC CYCLONE Tabac Presse A Lamagistère

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250418-  
2025BC7\_5\_2\_12-DE

Numéro d'acte : 2025BC7\_5\_2\_12

Date de décision : 18/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /  
attribuées)

Fichier acte : 2025BC7-5-2-12 POLITIQUE DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SCI  
OCG SNC CYCLONE Tabac Presse A  
Lamagistère.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 29/04/2025 09:41:28

**Date de réception de l'AR : 29/04/2025 09:41:40**